

PRÉFET DE LA DRÔME – PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUETE

Entretien de la végétation et du lit sur le bassin versant du Lez 2017-2021

Projet présenté par le Syndicat Mixte du bassin Versant du Lez (SMBVL)

Par arrêté interpréfectoral n°2016330-0027 du 25 novembre 2016, une enquête publique préalable à déclaration d'intérêt général concernant le projet susvisé est prescrite, sur les communes de BOUCHET, CHAMARET, COLONZELLE, GRIGNAN, LA BAUME DE TRANSIT, LA ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE, LE PEGUE, MONTBRISON-SUR-LEZ, MONTJOUX, MONTSEGUR-SUR-LAUZON, ROUSSET-LES-VIGNES, SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES, SUZE-LA-ROUSSE, TAULIGNAN, TEYSSIERES, TULETTE, VENTEROL, VESC et VINSOBRES pour le département de la Drôme et BOLLENE, GRILLON, MONDRAGON, RICHERENCHES, VALREAS et VISAN pour le département de Vaucluse.

Cette enquête, d'une durée de 37 jours consécutifs, se déroulera du **lundi 26 décembre 2016 au mardi 31 janvier 2017 inclus**.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

M. Jean-Louis GRAPIN, directeur
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
BP 12
84600 GRILLON
Tél : 04 90 35 60 55 - Courriel : jean-louis.grapin@smbvl.net.

Les Préfets de la Drôme et de Vaucluse sont les autorités compétentes pour prendre la décision déclarant l'intérêt général du projet susvisé.

Monsieur Yves DEBOUVERIE, ingénieur des Ponts, eaux et Forêts, retraité et Monsieur Joël TAGAND, proviseur, retraité ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs titulaire et suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête prescrite, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête publique, sont déposés en mairies de GRIGNAN (siège de l'enquête), et de LA BAUME DE TRANSIT, LA ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE, VINSOBRES pour le département de la Drôme et BOLLENE et VALREAS pour le département de Vaucluse, où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête prescrite, le public peut formuler ses observations, propositions et contre-propositions directement sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet en mairies de GRIGNAN, LA BAUME DE TRANSIT, LA ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE, VINSOBRES pour le département de la Drôme et BOLLENE et VALREAS pour le département de Vaucluse. Elles peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance en mairie de GRIGNAN (siège de l'enquête), lequel les annexera au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra, aux jours et heures suivants, en mairies de :

<u>GRIGNAN</u> :	- le mercredi 4 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
	- le mardi 31 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
<u>BOLLENE</u> - Pôle environnement -Rue Ampère :	- le lundi 9 janvier 2017 de 14h00 à 17h00
<u>VINSOBRES</u> :	- le vendredi 13 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
<u>LA BAUME DE TRANSIT</u> :	- le mardi 17 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
<u>LA ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE</u> :	- le mardi 24 janvier 2017 de 14h00 à 17h00
<u>VALREAS</u> :	- le vendredi 27 janvier 2017 de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande auprès du Préfet de la Drôme, et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

L'avis au public, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr).

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairies de GRIGNAN, LA BAUME DE TRANSIT, LA ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE, VINSOBRES pour le département de la Drôme et BOLLENE et VALREAS pour le département de Vaucluse, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par délégitation,
L'Attachée principale, Chef de Bureau


Patricia GRAS